

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 juin 2023**

PUBLIE LE : 23 JUIN 2023

Délibération n° 230621-1 : Election du Président

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président sortant le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JAOUEN, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur Jean-François PERRAULT, Président du Syndicat Intercommunal nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 21 JUIN 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES :

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour l'élection du Président 8 pour les autres délibérations

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul JAOUEN, doyen d'âge

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L 5211-8, L.2122-7, L2122-8 et L.2122-15 ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU la démission de Monsieur Jean-Paul JAOUEN en tant que Président du syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi ;

VU le courrier en date du 24 mai 2023 de Monsieur Le Préfet, acceptant la démission de Monsieur JAOUEN.

CONSIDERANT la nécessité, à la suite de cette démission, de procéder à l'élection d'un nouveau Président ;

CONSIDERANT que la présidence de séance est assurée par Monsieur Jean-Paul JAOUEN, doyen d'âge, pour l'élection du Président du syndicat ;

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Paul JAOUEN invite le comité syndical à procéder à ladite élection, conformément aux dispositions susvisées ;

CONSIDERANT que la candidature suivante a été présentée : Monsieur Jean-François PERRAULT.

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Constate les résultats suivants :

- candidature déclarée : Monsieur Jean-François PERRAULT
- nombre de votants : 7
- nombre de blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- a obtenu au 1^{er} tour de scrutin : 7 voix
- **CONSIDERANT** que Monsieur Jean-François PERRAULT est élu, **à la majorité absolue (1 abstention)**, au 1^{er} tour de scrutin,

PROCLAME Monsieur Jean-François PERRAULT, Président, immédiatement installé, du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi.

Fait à Marly-le-Roi, le

22/06/2023

Transmis en préfecture et affiché le

23/06/2023

Pour Extrait Conforme

Emmanuelle RAMPAZZO
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal